

Document d'information sur le produit d'assurance

Entreprise : EUROP ASSISTANCE BELGIUM, TVA BE 0738.431.009 RPM Bruxelles, Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, succursale belge d'Europ Assistance SA, assureur de droit français ayant son siège social au 2, rue Pillet-Will à 75009 Paris, France (451 366 405 RCS Paris), agréée sous le code 0888 pour les branches 1,9,13,16 et 18 sous la surveillance de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

Produit: BEOBANK Brussels Airlines Horizon Mastercard

Ce document n'est pas destiné à vos besoins spécifiques et les informations et obligations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour toute information complémentaire concernant les droits et obligations de la compagnie d'assurance et de l'assuré, veuillez- vous référer à la documentation précontractuelle et contractuelle du produit d'assurance choisi. (ref doc 03/2025)

Quel type d'assurance est-ce ?

Ces prestations d'assistance de voyage et d'assurance sont comprises dans votre carte Beobank Brussels Airlines Horizon Mastercard et couvrent vos achats ainsi que ceux achetés en ligne, les dommages à la voiture de location, l'accident de voyage, l'annulation ou interruption de voyage, le retard de votre moyen de transport, le retard ou la perte de vos bagages et vous permettent de bénéficier d'une assistance voyage en cas de maladie, d'accident corporel ou de décès. Ces prestations d'assurance et d'assistance sont uniquement applicables à l'usage de votre carte.



Qu'est-ce qui est couvert ?*

ASSURANCE ACHATS

- ✓ L'Assurance achats rembourse le prix d'achat en cas de vol aggravé ou dommage accidentel au nouveau bien acheté jusqu'à 3.000 € par sinistre et par période de 12 mois ;

SAFE ONLINE

- ✓ En cas d'incident avec la livraison d'un nouveau bien, tel que livraison non conforme ou bien non livré, remboursement du prix d'achat du bien jusqu'à 1.500 €

ASSURANCE ANNULATION /ASSISTANCE VOYAGE/ACCIDENT DE VOYAGE

- ✓ Annulation de voyage ou interruption de voyage jusqu'à 6.000 €
- ✓ Evacuation en cas de maladie ou d'accident jusqu'à 125.000 €
- ✓ Visite d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré voyageant seul
- ✓ Retour des enfants à charge en cas d'accident ou de maladie de l'assuré
- ✓ Avance sur les frais d'hospitalisation jusqu'à 750 €
- ✓ Rapatriement de la dépouille mortelle jusqu'à 12.500 €
- ✓ Couverture accident de voyage jusqu'à un maximum de 250.000 € en cas de décès ou d'invalidité permanente

ASSURANCE RETARD , PERTE DE BAGAGES, RETARD D'AVION/TRAIN

- ✓ Intervention jusqu'à 350 € en cas de retard de bagages et jusqu'à 650 € en cas de perte
- ✓ Intervention dans les frais jusqu'à maximum 250 € en cas de retard d'avion ou de train international ou de correspondance manquée

DEGATS MATERIELS VOITURE DE LOCATION (CDW)

- ✓ Couverture des dégâts matériels à la voiture de location jusqu'à un maximum de 1.000 € par année de souscription

***Pour un aperçu complet des garanties, des plafonds et des exclusions, nous vous renvoyons aux conditions générales.**



Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?*

ASSURANCE ACHATS

- ✗ Faute de fabrication ou non-respect des conditions d'utilisation du bien préconisées par le fabricant
- ✗ Usure normale ou d'une dégradation graduelle du Bien Assurée due à l'érosion, la corrosion, l'humidité ou l'action du froid ou du chaud
- ✗ Guerre civile ou étrangère, embargo, confiscation ou destruction par ordre d'une autorité publique ou gouvernementale

SAFE ONLINE

- ✗ Les animaux, les végétaux, les biens et denrées périssables ou denrées alimentaires
- ✗ Les espèces, actions, obligations, coupons, titres et papiers, valeurs de toute espèce
- ✗ Les biens achetés sur un site de vente aux enchères
- ✗ Les bijoux ou les objets précieux d'une valeur supérieur à 150 €

ASSURANCE ANNULATION /ASSISTANCE VOYAGE/ACCIDENT DE VOYAGE

- ✗ Les conséquences de l'usage de drogues ou de médicaments, non prescrits médicalement
- ✗ Les accidents survenus au cours d'épreuves, courses ou compétitions, nécessitant l'utilisation d'engins à moteur
- ✗ Les maladies ou blessures bénignes qui ne vous empêchent pas de poursuivre votre voyage
- ✗ Un suicide, une mutilation volontaire ou une tentative de suicide
- ✗ Une guerre déclarée ou non ou toute action de guerre
- ✗ Les voyages inférieurs à 100 € par personne

ASSURANCE RETARD , PERTE DE BAGAGES, RETARD D'AVION/TRAIN

- ✗ Confiscation ou réquisition par les douanes ou toute autorité gouvernementale
- ✗ Grève ou action revendicative du personnel de la compagnie aérienne de l'équipage, des bagagistes ou des aiguilleurs du ciel
- ✗ Lorsque l'assuré n'a pas préalablement confirmé son vol ou train international à moins qu'il n'en ait été empêché par une grève ou en cas de force majeure

DEGATS MATERIELS VOITURE DE LOCATION (CDW)

- ✗ Les amendes, sanctions administratives
- ✗ Les dommages au véhicule de location qui est conduit par une personne autre que le conducteur repris sur le contrat de location



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Assurance achats et Safe online : Le bien ou l'article assuré doit avoir une valeur égale ou supérieure à 50 €
- ! La garantie assurance achats intervient uniquement lorsque le vol ou dommage survient dans les 200 jours à compter de la date d'achat ou de livraison. Les téléphones mobiles et smartphones ne sont assurés que pour une période de 90 jours
- ! Assurance Accident de voyage : l'intervention pour les enfants de moins de 5 ans est limité aux frais funéraires jusqu'à maximum 5.000 €
- ! Assistance voyage : la durée du voyage est limitée à 90 jours maximum
- ! Assurance Annulation : une franchise de 50 € est d'application
- ! La garantie dégâts matériels à la voiture de location (CDW) est valable pour une période de location de maximum 31 jours. Les dommages CDW ne sont pas valables pour les voitures ayant une valeur d'achat supérieure à 75.000 €, ni pour les voitures de plus de 20 ans. Une franchise de 50 € est d'application



Où suis-je couvert(e) ?

TOUTES LES GARANTIES (excepté Safe Online)

- ✓ Mondialement sauf dans les pays en état de guerre (civile), les pays où la sécurité est tellement précaire qu'il est impossible de donner de l'assistance, les pays qui tombent sous une sanction internationale et les pays pour lesquels il existe un avis de voyage négatif. Ne sont toutefois pas couverts, les pays, régions ou zones pour lesquels les autorités gouvernementales ont émis une interdiction générale de voyage ou une interdiction pour tout voyage autre qu'un voyage essentiel. Ne sont pas couverts non plus, les pays de destination qui ont émis une interdiction d'entrée sur leur territoire pour les ressortissants du/des pays dont les bénéficiaires du présent contrat ont la nationalité. Les pays soumis aux sanctions des Nations Unies, l'Union européenne ou tout autre régime de sanction applicable qui nous empêchent d'y exécuter l'ensemble ou une partie de nos obligations contractuelles
- ✓ Sont exclus : La Corée du Nord, la Syrie, le Venezuela, l'Iran, la Biélorussie, l'Afghanistan, Myanmar (Birmanie), la Fédération de Russie et les régions ukrainiennes annexées par la Fédération de Russie (annexion non reconnue par la Belgique) : la Crimée, Donetsk, Louhansk, Zaporijia, Kherson.
- ✓ Pour les ressortissants des États-Unis voyageant à Cuba, l'exécution des services d'assistance ou de paiement de prestation est conditionnée à la fourniture de la preuve que le voyage à destination de Cuba respecte les lois des États-Unis. La notion « ressortissants des États-Unis » inclut toute personne, où qu'elle se trouve, qui est un citoyen américain ou qui réside habituellement aux États-Unis (y compris les titulaires d'une carte verte).

SAFE ONLINE

- ✓ Union Européenne ou les États-Unis : les achats garantis sont ceux effectués sur un site marchand domicilié dans un pays de l'Union Européenne ou aux États-Unis et livrés dans le pays où la carte Beobank Brussels Airlines Horizon Mastercard a été émise.



Quels sont mes obligations ?

ASSURANCES ACHATS, SAFE ONLINE, ASSURANCE RETARD ET PERTE DE BAGAGES, RETARD D'AVION/TRAIN, DÉGÂTS MATÉRIELS VOITURE DE LOCATION (CDW)

Les documents suivants doivent être envoyés à l'assureur :

- en cas de vol, une copie de la déclaration à la police
- en cas de dégâts, la preuve des dégâts (facture de réparation)
- la facture d'achat originale, le ticket de caisse ou le bon de livraison mentionnant la date d'achat
- la preuve que le bien a été payé avec la carte de crédit assurée
- le contrat de location (pour la garantie dégâts à la voiture de location)
- le détail de l'indemnité payée par le transporteur si d'application
- les preuves, déclarations et documents qui stipulent la raison/les circonstances du sinistre

ASSURANCE ACCIDENT DE VOYAGE, ANNULATION DE VOYAGE ET ASSISTANCE VOYAGE

Si vous êtes malade ou blessé, vous devez d'abord faire appel aux services de secours locaux et ensuite nous fournir les données du médecin traitant local.

En cas d'annulation, vous devez prévenir sans délai votre agence de voyage ou votre organisateur de voyage.

Les documents suivants doivent être envoyés à l'assureur :

- une copie de la réservation et de la facture du voyage
- la facture originale de l'annulation
- les titres de transport que vous n'avez pas utilisés lorsque nous avons pris en charge votre rapatriement
- tout certificat médical et toute pièce administrative (acte de décès, rapport de police ou des pompiers...), ainsi que le questionnaire médical dûment complété

2



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet au moment de l'activation de la carte Beobank Brussels Airlines Horizon Mastercard et se termine lorsque celle-ci n'est plus valable.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Les prestations d'assistance et d'assurances incluses dans la carte de crédit cessent lorsque le contrat d'ouverture de crédit est résilié selon les modalités décrites dans la clause 'Résiliation du contrat' des conditions générales du contrat d'ouverture de crédit.